Billets et tarifs

Accès et services

**Expositions et Spectacles** 

Familles et enfants

#### Scolaires

Informations pratiques

Réservation

### 1) Comment réserver une visite avec ma classe?

La réservation des visites autonomes, s'effectue obligatoirement par téléphone au 01 30 83 04 05.

La réservation des activités avec médiateur (visites, ateliers, "Un Lundi à Versailles"), des événements et des formations, s'effectue obligatoirement sur la billetterie en ligne dédiée aux enseignants et aux centres de loisirs.

Un tutoriel vous guidera tout au long de votre réservation sur la billetterie en ligne.

Pour accéder à la billetterie en ligne, il est nécessaire de créer un compte client. Pour cela, remplissez le formulaire de demande de création de compte. Vous recevrez par la suite un mail avec vos identifiants pour vous connecter à votre compte et effectuer une réservation. Un mail de confirmation ainsi qu'un bon de réservation seront envoyés à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription.

Si vous avez déjà effectué des achats sur une autre billetterie du château de Versailles, veuillez à utiliser une autre adresse e-mail, professionnelle et nominative, pour procéder à la création de votre compte client.

## 2) Comment confirmer ma réservation?

Une fois la réservation effectuée sur la billetterie en ligne, merci de faire parvenir votre confirmation/règlement au plus vite.

Pour une activité payante, le réglement doit être traité et encaissé par le château de Versailles dans les 15 jours qui suivent la réception du bon de réservation.

Pour une activité gratuite, le bon de réservation devra donc être retourné daté et signé par email à versailleseducation@crm.chateauversailles.fr sous 15 jours.

L'absence d'encaissement de votre paiement ou de réception du document signé avant cette échéance entraînera l'annulation de votre réservation sans relance ni avis. Le bon de réservation détaille les informations liées à la confirmation et au paiement.

## Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- Carte bancaire
- Paiement sur facture, autorisé uniquement aux personnes morales de droit public par envoi d'un bon de commande (original à présenter le jour de la visite)
- Virement bancaire
- Chèque bancaire ou postal compensable en France

Vous recevrez par la suite un bon de réservation que vous devrez renvoyer signé (avec le cachet de l'établissement) à versailleseducation@crm.chateauversailles.fr

Cette procédure est également valable pour les formations et événements gratuits. Pour rappel, les visites autonomes, réservées par téléphone, sont gratuites.

### 3) Comment annuler ou modifier ma réservation?

Toute annulation avant paiement doit se faire via votre compte client sur la billetterie en ligne.

Une fois le paiement effectué, l'annulation de votre réservation est possible jusqu'à 15 jours avant la date de visite, par mail à l'adresse versailleseducation@crm.chateauversailles.fr

Pour toute annulation à moins de 15 jours de la date de visite, les droits restent dus à l'Établissement Public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Une réservation ne peut être modifiée, elle peut être annulée directement sur votre compte client.

### 4) Puis-je venir avec ma classe sans réservation?

Aucun accès au château n'est possible sans réservation.

Les jardins sont accessibles sans réservation pendant la basse saison (1er novembre -31 mars) et chaque lundi, toute l'année.

#### 5) A partir de quelle date puis-je réserver une visite?

Les réservations ouvrent 3 mois à l'avance, le premier jour ouvré du mois, dès 9h (exemple : pour une visite en janvier, ouverture des réservations le 1er jour ouvré d'octobre à 9h).

Les réservations ne sont plus possibles à moins d'un mois de la visite. Sauf pour les visites autonomes et les formations où la réservation par téléphone reste possible jusqu'à la veille.

# 6) Comment compléter votre activité, atelier ou visite avec médiateur?

Les visites autonomes sont gratuites.

Elles vous permettent de bénéficier d'un créneau d'accès direct à la visite du Château ainsi que l'utilisation du droit de parole. Elles peuvent être réservées en complément d'une autre activité (ex : visite autonome le matin et activité avec médiateur l'après-midi).

Elles doivent être réservées obligatoirement par téléphone au **01 30 83 04 05**. Vous recevrez par la suite un bon de réservation que vous devrez renvoyer signé (avec le cachet de l'établissement) à : visitesautonomes@crm.chateauversailles.fr

Billetterie en ligne	
Conditions de visite	
Visite	